



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 Mars 2016**

**DOSSIER N° 18 :**

ASSOCIATION JEUNES LOISIRS NATURE  
OCTROI SUBVENTION 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

**Présents :** Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaél LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSECO), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

**Absent :**

**Secrétaire :** Didier BLADOU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

### **DOSSIER N° 18 :      ASSOCIATION JEUNES LOISIRS NATURE – OCTROI SUBVENTION 2016**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La Ville du BOUSCAT soutient l'association JEUNES LOISIRS NATURE (JLN), seule structure sur la commune à disposer de l'agrément jeunesse et sports pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12 à 17 ans.

L'association JLN fonctionne :

- durant les vacances scolaires où elle propose des activités adaptées à l'âge des jeunes : sorties, camps, activités sportives...
- durant les périodes scolaires, l'association fonctionne le mercredi, en soirée et le samedi. Les ateliers prennent notamment en compte l'accompagnement scolaire dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les interventions au sein des collèges du Bouscat, l'animation des accueils de loisirs, l'éveil musical, des activités manuelles et multimédias. Elle participe également aux temps éducatifs municipaux (TEM) en application de la réforme des rythmes scolaires ;
- sur les manifestations proposées par la ville, en partenariat avec d'autres associations,
- en accompagnement de jeunes bouscatais sur le montage de leurs projets.

L'activité de l'association est référencée au contrat enfance jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association JLN a participé activement à la construction et à la mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires pour les années 2015 à 2018.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention d'objectifs signée le 5 février 2014 entre la ville du Bouscat et l'association JLN, d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2016,

**VU** les propositions d'actions 2016 et la demande de financement présentées par l'association JLN en novembre 2015,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Octroie une subvention de fonctionnement à l'association JLN au titre de l'exercice 2016 de 116 000 €, pour l'ensemble de son activité auprès des jeunes bouscatais de 12 à 17 ans ; cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour l'activité accueil de loisirs (ALSH des 12/17 ans) à hauteur de 30 765,59 € et pour l'organisation de séjours à destination des jeunes, à hauteur de 5 995,27 €,

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET